

LE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Notice explicative

Pour être pris en compte, les votes par correspondance devront être arrivés par voie postale au sein de l'établissement jusqu'au jour du dépouillement, c'est-à-dire le

Mardi 29 janvier pour le 1er tour

avant la clôture des bureaux de vote (16h30)

Dans votre enveloppe, vous disposez de :

- cette **notice explicative**,
- un **courrier à destination des électeurs**
- un **extrait du règlement des opérations électorales**,
- **une enveloppe T** libellée à l'adresse du Bureau des Elections,
- **une enveloppe** appelée **enveloppe n°2** sur laquelle figureront vos noms, prénoms et collège électoral,
- **une enveloppe KRAFT** contenant le matériel électoral :
 - pour le **Conseil d'Administration (CA)** : matériel électoral de couleur **VERTE**
 - Enveloppe n°1-CA
 - Bulletins de vote
 - Eventuellement des professions de foi de chaque candidat
 - pour le **Conseil des Formations (CF)** : matériel électoral de couleur **BLEUE**
 - Enveloppe n°1-CF
 - Bulletins de vote
 - Eventuellement des professions de foi de chaque candidat
 - et éventuellement pour le **Conseil Scientifique (CS)** : matériel électoral de couleur **JAUNE BEIGE**
 - Enveloppe n°1-CS
 - Bulletins de vote
 - Eventuellement des professions de foi de chaque candidat

Les étapes du vote :

Etape n°1

Vous devez insérer les bulletins de vote dans l'**enveloppe n°1** correspondante pour voter au conseil d'administration, au conseil des formations et éventuellement, au conseil scientifique.

NB : vous pouvez insérer dans l'enveloppe de vote (n°1-CA, n°1-CF et éventuellement n°1-CS) moins de bulletins de vote qu'il n'y a de sièges pour le collège dans lequel vous votez.

En revanche, si vous insérez plus de bulletins qu'il n'y a de sièges à pourvoir pour le collège dans lequel vous votez, votre vote sera considéré comme nul.

Etape n°2

Vous devez ensuite insérer chacune de ces enveloppes n°1-CA, n°1-CF et éventuellement n°1-CS, dans l'enveloppe appelée **enveloppe n°2** sur laquelle vous devez impérativement remplir les rubriques intitulées : Nom, prénom, collège, tour de scrutin.

Attention, votre signature est obligatoire pour que votre vote puisse être pris en compte.

Etape n°3

Vous devez enfin insérer l'enveloppe n° 2 dans l'**enveloppe T** que vous renverrez sans délai.

En cas de difficulté, vous pouvez joindre le Bureau des Elections au 02.99.02.23.28.